

NOUVEL ETIQUETAGE EUROPEEN DES CARBURANTS



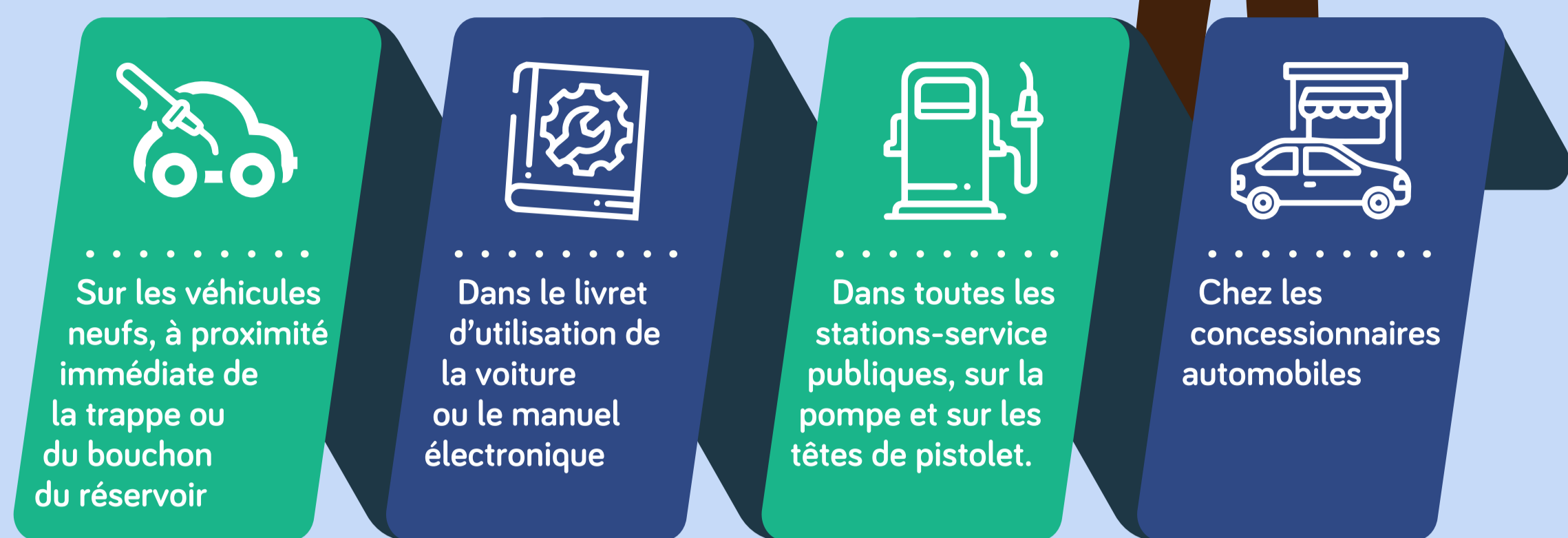
L'ANEC a contribué au développement d'une nouvelle norme européenne* qui définit des symboles graphiques harmonisés montrant la compatibilité entre un véhicule et les carburants en vente en Europe.

*EN 16942 'Carburants - Identification de la compatibilité des véhicules - Expression graphique pour l'information des consommateurs'

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Octobre 2018

Un étiquetage des carburants unique et harmonisé pour toute l'Europe



QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?



Deux-roues, tricycles et quadricycles à moteurs



Voitures



Utilitaires légers



Poids lourds



Bus et cars



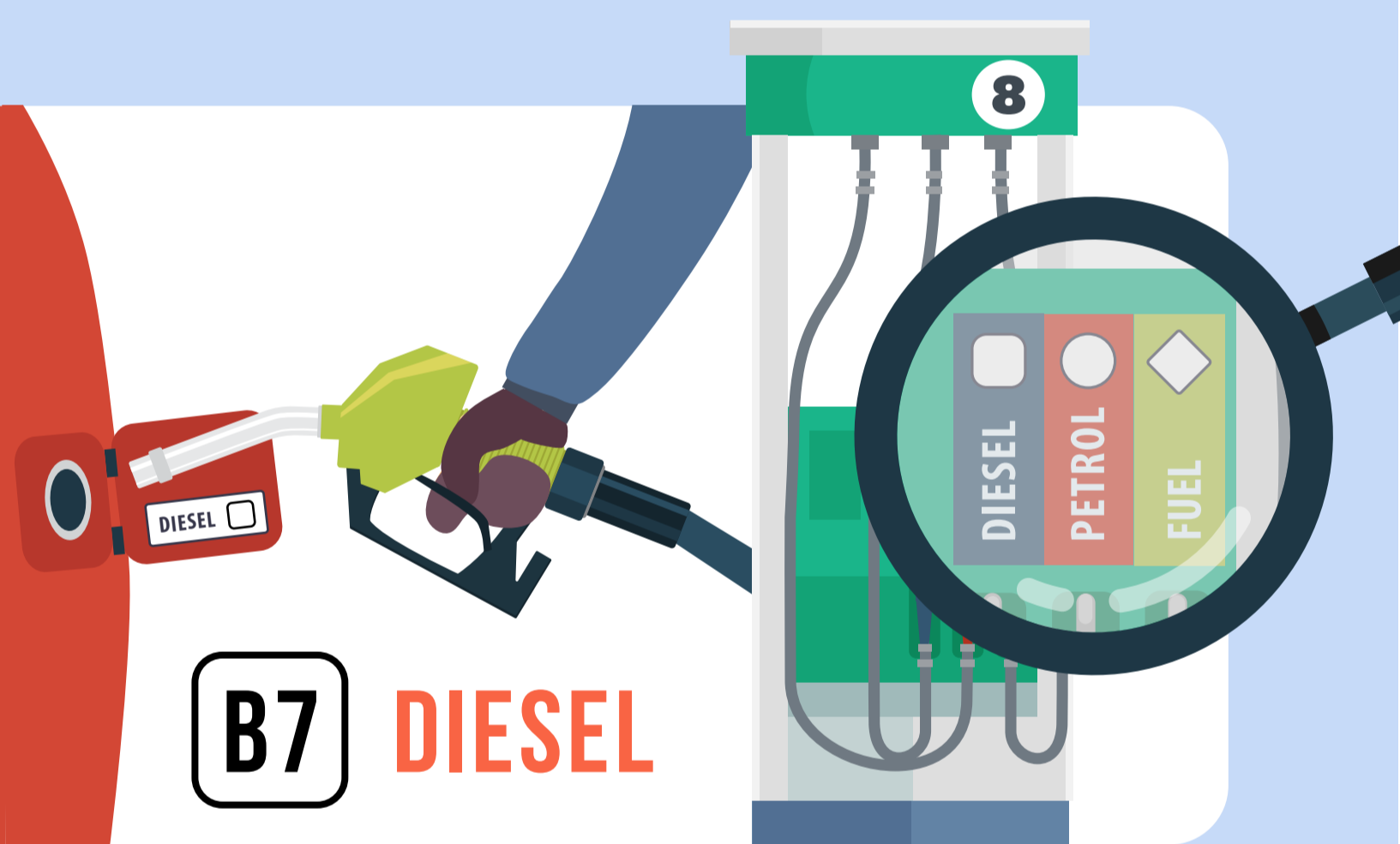
L'étiquetage ne concerne que les véhicules neufs mis sur le marché pour la première fois ou immatriculés à compter **du 12 octobre 2018**

OÙ?



L'étiquette sera apposée sur les véhicules nouvellement produits, **dans les 28 États membres de l'Union européenne**, dans les pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège), ainsi qu'en **Macédoine, Serbie, Suisse et Turquie**.

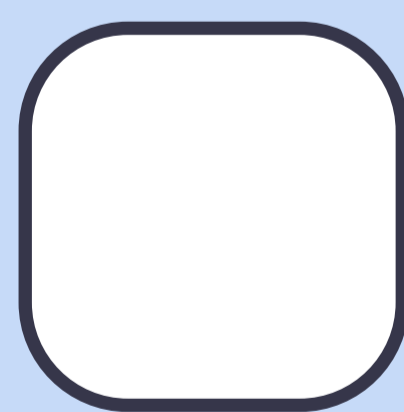
Cette étiquette est **un outil visuel pour aider les consommateurs** à sélectionner le carburant compatible avec leur véhicule. Il vous suffira de sélectionner la pompe qui porte la même étiquette que votre véhicule.



ET POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ?

L'ANEC travaille actuellement sur un étiquetage similaire pour aider les consommateurs à recharger les véhicules électriques. Les étiquettes seront bientôt disponibles.

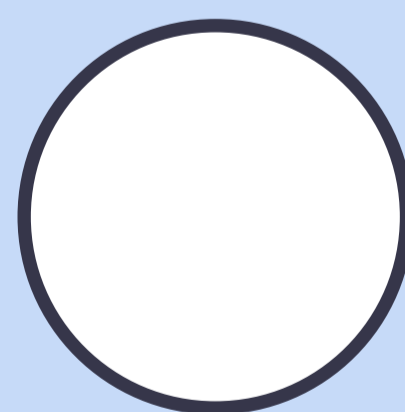
EXEMPLES DE NOUVELLES ÉTIQUETTES



DIESEL



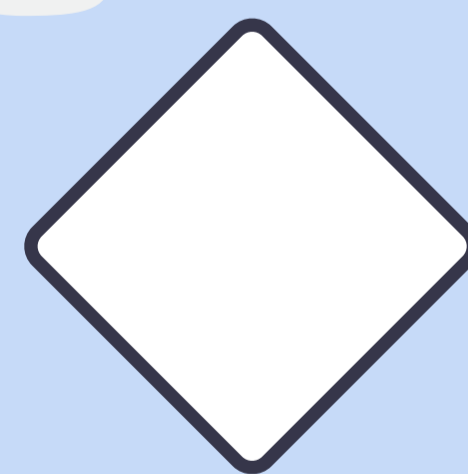
Le carburant de type diesel est symbolisé par **un carré** aux angles arrondis (B = diesel avec des biocomposants caractéristiques, XTL = diesel de synthèse, non dérivé du pétrole brut).



ESSENCE



Le carburant de type essence est symbolisé par **un cercle** (E = essence avec des biocomposants caractéristiques).



GAZ



Le carburant de type gazeux est symbolisé par **un losange**.